GDF SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 250 295 757 euros

Siège social 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
542 107 651 R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
03 FEV. 2011
DEPOT N° 3861

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 13 janvier 2011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL n° 737

Étaient présents

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué
M. Edmond ALPHANDÉRY, Administrateur
M. Jean-Paul BAILLY, Administrateur
M. Jean-Louis BEFFA, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Olivier BOURGES, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. René CARRON, Administrateur
M. Pierre-Franck CHEVET, Administrateur
M. Paul DESMARAIS Jr, Administrateur
M. Ramon FERNANDEZ, Administrateur
Mme Anne LAUVERGEON, Administrateur
M. Pierre MONGIN, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
M. Patrick PETITJEAN, Administrateur
Mme Gabrielle PRUNET, Administrateur
M. Thierry de RUDDER, Administrateur
Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateur

M. Richard GOBLET d'ALVIELLA, Censeur
M. Philippe LEMOINE, Censeur

Mme Florence TORDJMAN, Commissaire du Gouvernement

M. Dirk BEEUWSAERT, Directeur Général Adjoint
M. Jean-Marie DAUGER, Directeur Général Adjoint
M. Yves de GAULLE, Secrétaire Général

Enregistré à POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE Ext 1772
Le 01/02/2011 Bordereau n°2011/176 Case n°25
Enregistrement 500 € Pénalités
Total liquidé cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agent
Le contrôleur des impôts

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal PLOCQUE, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 13 h 30 sous la présidence de M. Gérard MESTRALLET.

Le Président informe le Conseil que M. Bruno BEZARD a été nommé Administrateur représentant de l'Etat par arrêté du 24 décembre 2010, en remplacement de M. Pierre GRAFF mais qu'il a demandé à être excusé pour la présente séance.

Le Président présente également les excuses de M. Albert FRERE, Vice-Président ainsi que celles de M. Eric DULON, représentant le Comité Central d'Entreprise.

Il précise que MM. Albert FRERE et Bruno BEZARD ont donné mandat pour être représenté à la présente séance.

III. SUJETS CORPORATE

- **Constatation du montant du capital de GDF SUEZ au 31 décembre 2010**

 M. Yves de GAULLE rappelle qu'il appartient au Conseil de constater le nombre et le montant nominal des actions émises par GDF SUEZ entre le 1er juillet et le 31 décembre 2010 et résultant de la levée d'options de souscription d'actions.

 Le Conseil constate que, pendant cette période, 1.119.804 actions nouvelles de 1 euro nominal ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions provenant de 4 plans différents.

 Le prix d'émission, après ajustement, des actions nouvelles ainsi créées est de

 - EUR 15,71 pour 98.435 actions (plan du 20 novembre 2002)
 - EUR 12,39 pour 271.994 actions (plan du 19 novembre 2003)
 - EUR 16,84 pour 521.485 actions (plan du 17 novembre 2004)
 - EUR 22,79 pour 227.890 actions (plan du 9 décembre 2005)

 Ces souscriptions représentent une valeur d'émission totale de EUR 18.891.840,01 correspondant à un prix de souscription moyen de EUR 16,87.

 En conséquence, le capital social est augmenté de EUR 1.119.804 par émission de 1.119.804 actions nouvelles de 1 euro nominal, créées jouissance du 1er janvier 2010, entièrement libérées, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes.

 Le capital est donc porté de EUR 2. 249.175.953 à **EUR 2.250.295.757**.

 La différence entre la valeur d'émission des actions EUR 18.891.840,01 et leur valeur nominale EUR 1.119.804 constitue une prime d'émission de EUR 17.772.036,01 qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront le droit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Modification des statuts

En conséquence de la constatation qui précède, le Conseil décide

de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la façon suivante

"ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.250.295.757 euros. Il est composé de 2.250.295.757 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

Imputations et prélèvements sur les primes d'émission

Le Conseil décide

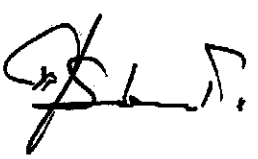
d'imputer l'ensemble des frais liés à ces augmentations de capital sur le montant des primes d'émission correspondantes

- et de prélever sur ces mêmes primes d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

Sur la proposition du Président, le procès verbal de la présente délibération est établi et approuvé séance tenante.

Fait à Courbevoie, le 27 janvier 2011

Le Secrétaire du Conseil d'administration



Patrick van der BEKEN